

MINISTÈRE

DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat
LE MINISTRE/DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

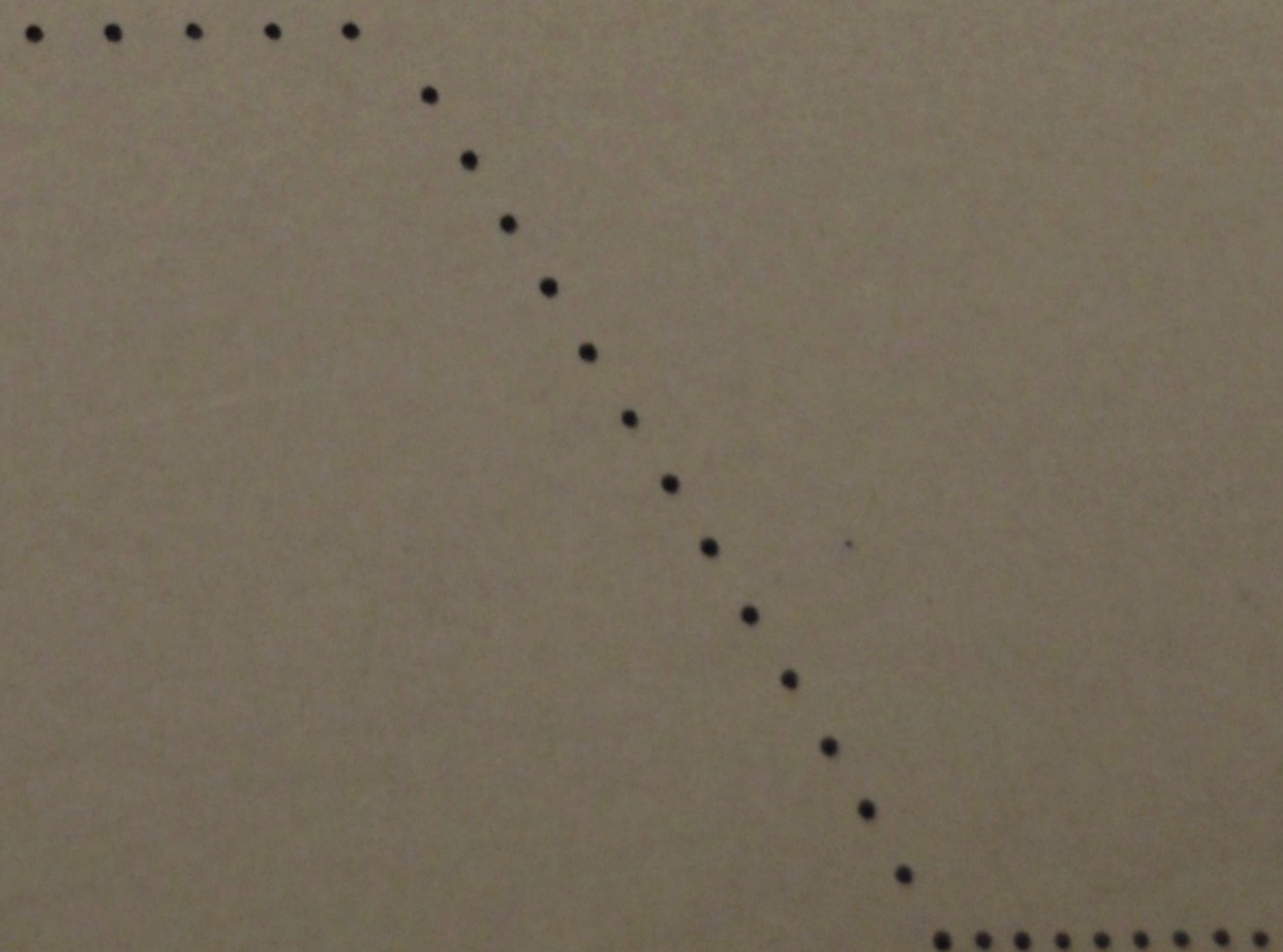
~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de~~ Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé à CASTELNAU d'ARBIEU et à PAULHIAC (Gers), par

- 1°) le vieux Pont d'Aurenque et le Chemin Vicinal Ordinaire N°6 sur une longueur de 10 mètres de part et d'autre du Pont.
- 2°) le plan d'eau du Gers, y compris la cascade et l'île, depuis 50 mètres en amont du barrage jusqu'à 100 mètres en aval du Pont.
- 3°) les deux rives du Gers sur cette même longueur et sur une largeur constante de 10 mètres, prises :
 - à Castelnau d'Arbieu (rive droite) sur les parcelles cadastrales N°4 Section D, appartenant à l'Hospice de Fleurance, N°30, section F appartenant à M. SOULES Marcel,
 - à Paulhiac, (rive gauche) sur les parcelles cadastrales N°76-78 section D, appartenant ainsi que l'île (parcelles N°77 section D) à M. le Comte de Galard. Lary de Latour Bernard



85-385-J. 4973-38. [36292-2]

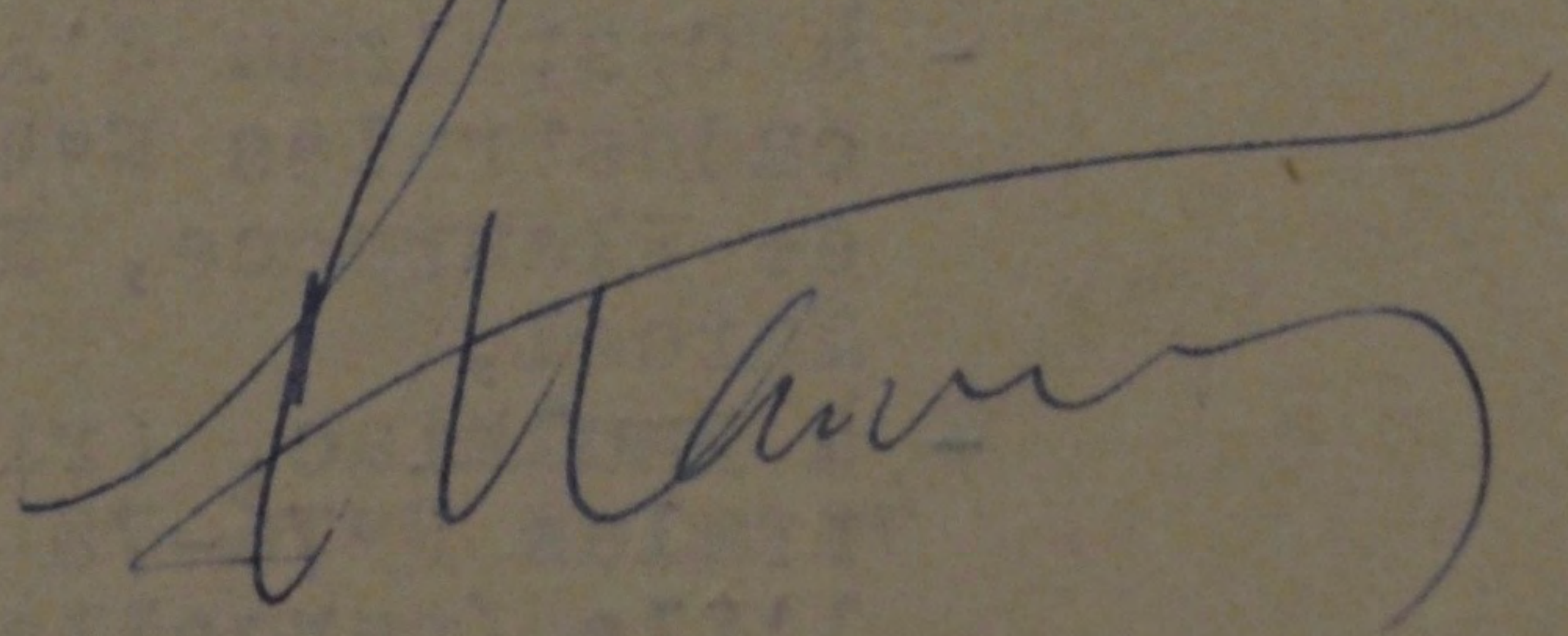
ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, aux ~~Maire~~ ~~des~~ ~~communes~~ ~~de~~ ~~Castelnau~~ ~~d'Arbieu~~ ~~et~~ ~~de~~ ~~Paulhiac~~ ainsi qu'aux propriétaires intéressés,

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 24 MAI 1963

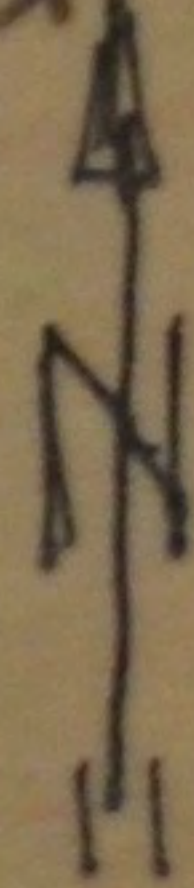
Par délégalion,
le Conseiller d'Etat, Secrétaire
Général des Beaux-Arts,



Pont d'Aurenque

(section F et D)

Commune de
Castelnau d'Arbieu



Vers Aurenque

30

chemin vicinal ordinaire n° 6
de Panissac à Aurenque

76

78

77

Gens

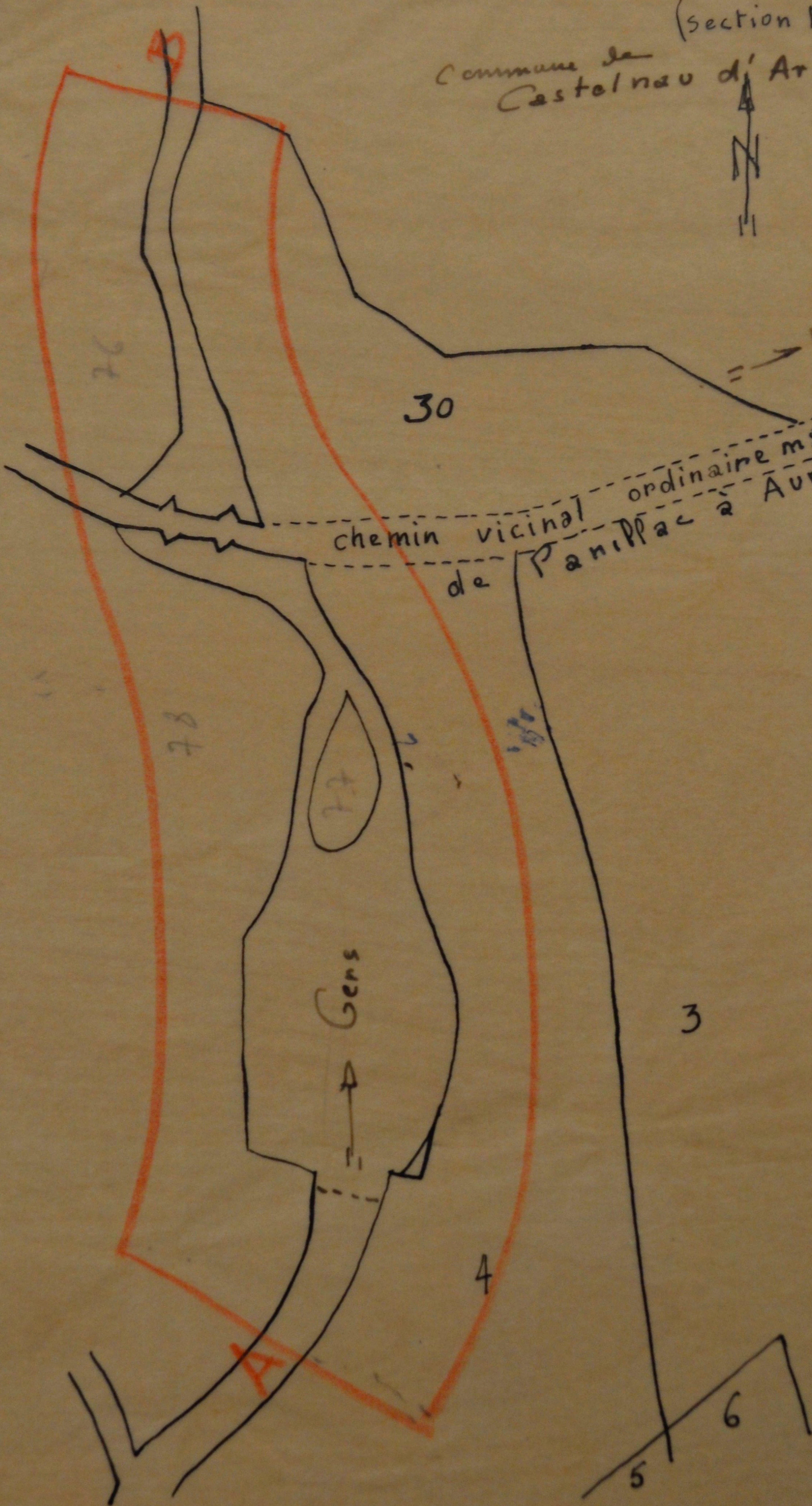
3

4

6

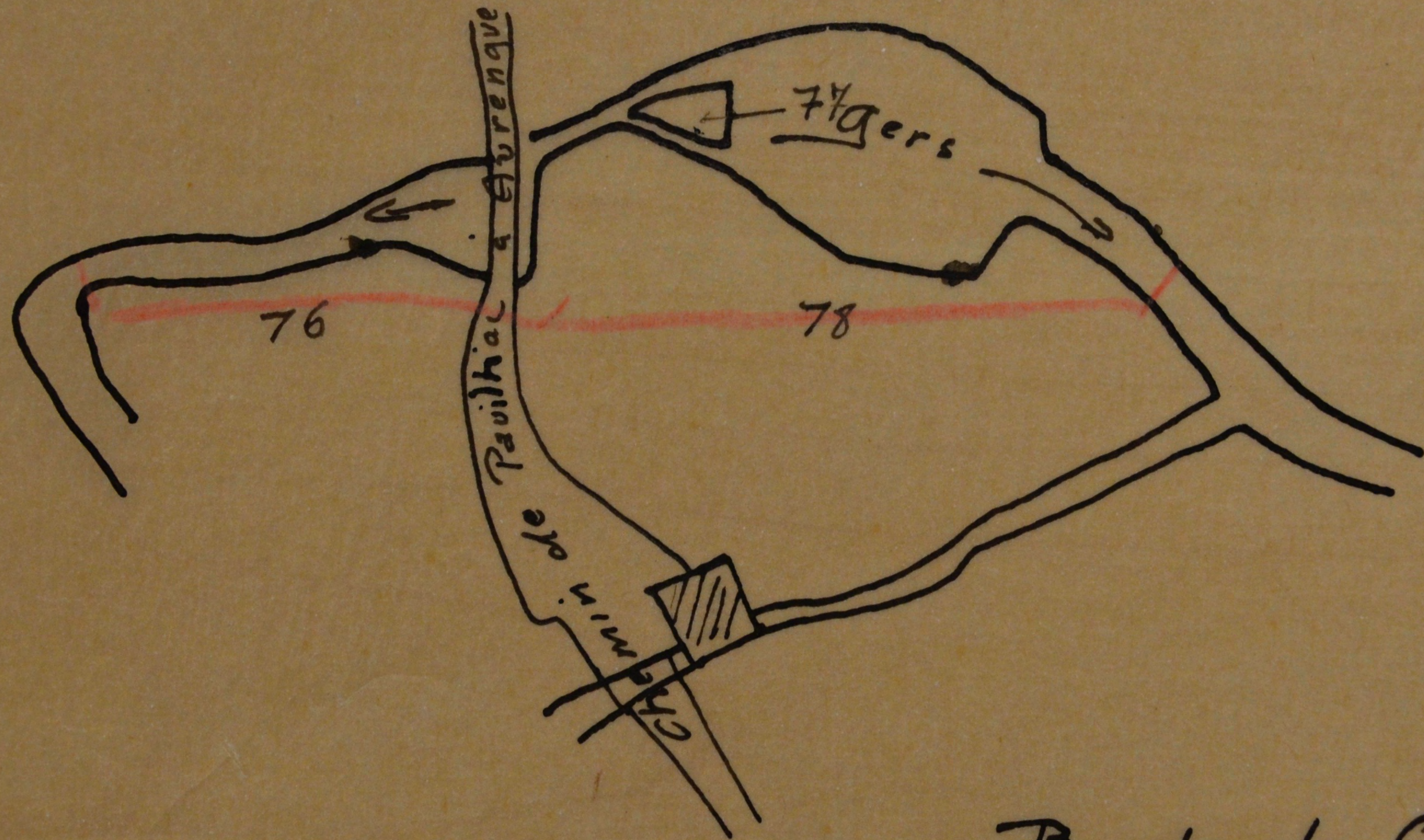
5

Commune de Paulhiac



Commune de Pavilhac

- Section D -



Bords du Gers
au pont J. Aurenque